

Atelier 2

Systeme d'assurance qualite des composts : vers quelles utilisations



Marc CHEVERRY
Chef du service Prévention et gestion des déchets - ADEME

Un système d'assurance qualité :

Pourquoi, Comment ?



Pourquoi ?

- ***Apporter de la confiance aux utilisateurs de compost / digestat***
- ***Apporter des garanties de bonne fin aux producteurs de déchets organiques (entreprises gros producteurs , collectivités locales)***
- ***Demain satisfaire aux exigences pour la sortie du statut de déchet***

- De quoi s'agit-il?

- **Objectif : assurer la maîtrise de la qualité du produit final, tout au long de la chaîne de production et tout au long de l'année : de la réception des déchets collectés à la cession du produits finis (compost/digestat)**

- **S'appui sur**

un référentiel de bonnes pratiques (acceptation déchets collectés, traitement, cession compost/digestat) décrit et mise en œuvre par l'unité de traitement;

Une définition de la qualité du « produits » finis et une représentativité des analyses

L'attribution d'un label et le contrôle du respect des exigences par une tierce partie, sur base d'une traçabilité des processus et d'audit régulier (yc échantillonnage et analyse)

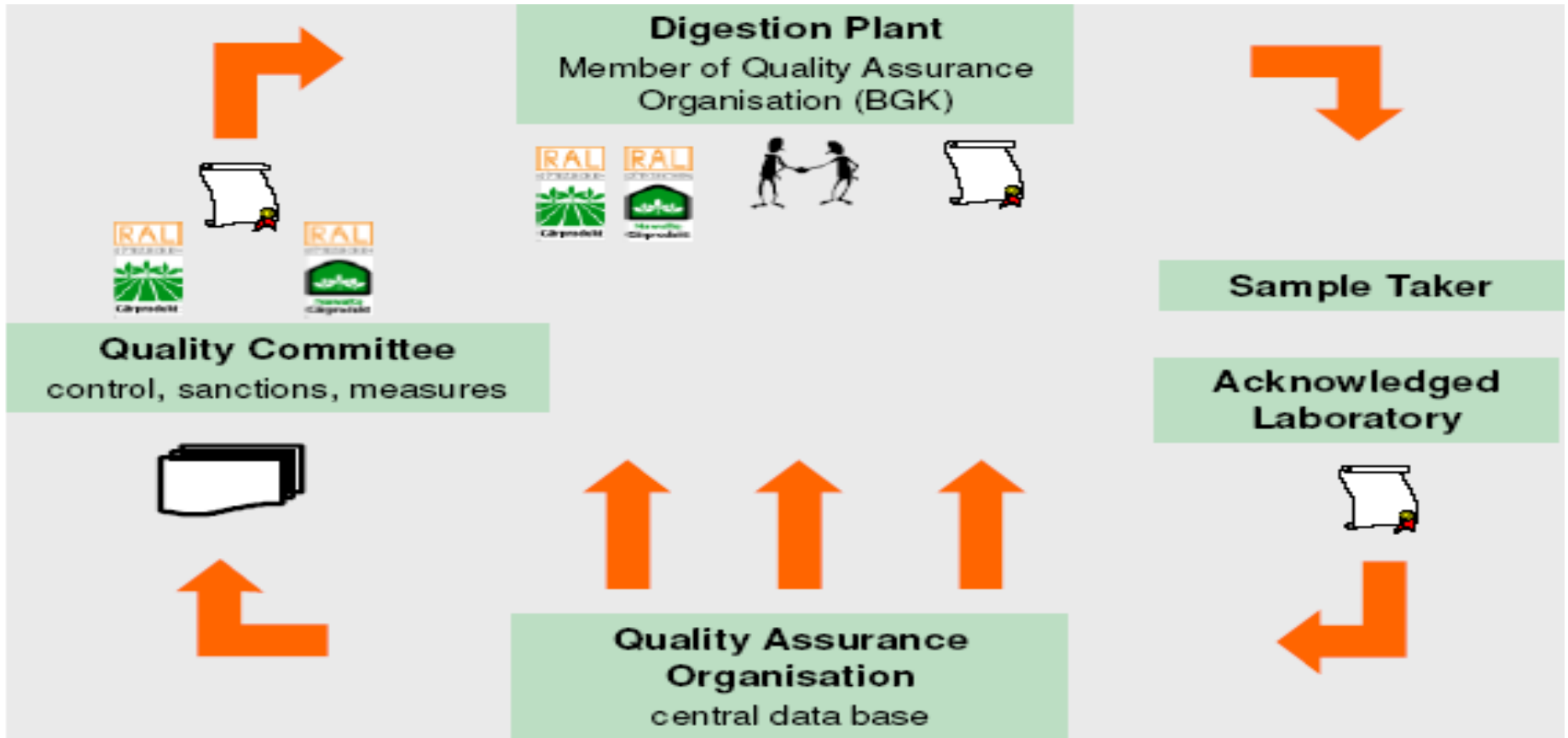


Figure 2: Course of the Quality Assurance System

- **Différents dispositifs existent déjà en Europe**
- **A partir de déchets issus de collectes sélectives**
 - *En Allemagne, Autriche, Italie, Grande Bretagne, Pays-Bas, Suède, ... : étude de capitalisation réalisée par ECN*
 - *Un référentiel cadre mis à disposition par l'ECN*
 - *Coût variable selon la taille des unités (de 0,08€/t entrant à 3€/t entrant – source ECN ; Pour un site, coût supérieur lors du lancement)*
- **Capacité et intérêt de bénéficier de ce retour d'expérience,**

• **Le contexte français**

- ***Un label pour prendre en compte les spécificités des composts et digestats d'OMR (ne serait-ce que sur l'acceptation des entrants), des digestats de biodéchets;***
- ***Absence à ce jour de norme qualité pour les digestats; Une norme NFU 44051 d'application obligatoire;***
- ***Des initiatives locales à intégrer (retour d'expérience de Rhône Alpes qualité compost, charte agriculteurs composteurs de France, Valor sol brun, ...);***
- ***Pour les collectes sélectives, un label « qualorg » à adapter et simplifier?***
- ***Un outil national de capitalisation des analyses de compost/digestat en cours de validation (MAAPRAT ; suivi des plans d'épandages de boues et compost), mobilisable.***

- **Actions de l'ADEME**
- Un dispositif d'aide permettant l'accompagnement de la mise en œuvre de la démarche :
 - *Soutien à la finalisation d'un référentiel*
 - *Accompagnement des diagnostics et mise en œuvre de référentiel au sein des unités de traitement*
 - *Accompagnement des premiers audits*
- Portage ADEME envisagé sur les premières années pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre
- Souhait d'une démarche volontaire des producteurs, d'où nécessité de fédérer les acteurs dès le démarrage du projet (mais perspective d'imposition dans cadre End of Waste)

- Atelier constitue premier pas pour lancer ce projet avec l'aide de tous les acteurs intéressés :
- Soutien de principe de compost+, Amorce, Méthéor, Agriculteurs composteurs/méthaniseurs de France, FNADE, ...
- Merci de votre attention